

Option matériel du CVB

Liste du matériel à disposition (Mises à jour 2007 et 2009)

- 5 Laser complètement équipés avec voiles standards et radiales.
- 12 Planches à voile pour débutants et avancés.
- 12 Gréements pour planches à voile.
- 2 Gréements juniors.
- 12 Gilets de sauvetage + combinaisons et chaussons isothermes.

Règlement :

Seuls les membres du CVB peuvent bénéficier de l'option matériel.

Au paiement de l'option matériel, le membre actif ainsi que sa famille a le droit d'utiliser tout le matériel, répertorié ci-dessus, qui est mis à leur disposition.

Chaque utilisateur est responsable de contrôler l'inventaire et l'état du matériel qu'il utilise et de signaler, après chaque utilisation, les pertes, l'usure et les dégâts.

Avant chaque utilisation, le matériel emprunté doit être signalé sur la liste des utilisateurs qui est placée dans le local du CVB.

La priorité du choix de l'utilisation d'un certain matériel est à celui qui s'inscrit le premier.

L'utilisateur doit être titulaire d'une assurance en responsabilité civile permettant de couvrir les dégâts qu'il pourrait occasionner au matériel du club ou à des tiers.

Il décharge le CVB de toute responsabilité aux événements fortuits qui pourraient advenir.

Le CVB n'ayant pas les moyens d'assurer la surveillance des navigateurs, ils naviguent sous leur seule responsabilité et les mineurs sont à la seule responsabilité de leurs parents.

Les membres de cette option ont la possibilité de débattre de l'option matériel et de faire d'éventuelles propositions lors de l'assemblée générale ordinaire du CVB.

Pour le CVB : Pierre-A. Egger

A retourner dûment signé

Membre de l'option matériel CVB

Jean-Jacques Guinchard
024 434 19 64
Jean-Jacques.quinchard@cpln.ch

14 mai 2009